



ACTION DE FORMATION

ASIP - Agent de Sûreté de l'Installation Portuaire

Actualisé le 07/06/23



Certification : Code ISPS - section A/17.2

Arrêté du 17 juin 2004 relatif à la délivrance de l'attestation de formation d'agent de sûreté de l'installation portuaire.

Nature de la formation :

Actions de promotion visant l'acquisition d'une qualification reconnue.

Public : Les personnes ayant suivi ces cours avec succès doivent pouvoir occuper les fonctions et assumer les responsabilités de l'agent de sûreté de l'installation portuaire telles qu'elles sont définies dans la section A/17.2 du code ISPS.

Objectifs :

Donner aux stagiaires les connaissances nécessaires pour être employés au sein d'une installation portuaire, tenue de satisfaire aux dispositions du code ISPS.

Effectifs : 12 stagiaires maximum

Durée : 32 heures de formation dont 0H30 d'examen final soit 4,5 jours au total.

Horaire des cours : De 8h à 16h00

Lieu de formation : TLF ou sur site du client

Pré requis : Sans objet.

Cas de dispenses : Sans objet

Personnes en situation de handicap : Dans le cadre de notre offre de formation accessible au public en situation de handicap, un certificat médical est obligatoire avant l'entrée en formation afin de correspondre aux exigences du métier, qui demande que tous les indicateurs de certification soient validés.

Il ne nous semble pas honnête que nous inscrivions à une formation un stagiaire qui visiblement n'a pas toutes les chances de valider son parcours.

Moyens pédagogiques et techniques : Cours théoriques en salle avec méthodes directives et participatives. Cas pratiques et mises en situation. Supports Power Point, vidéos. Support pédagogique destiné à chaque stagiaire.

Formation continue

Entraînement : Sans objet.

Maintien et Actualisation des Compétences : 7h00 de cours soit 1 journée.

Qualification des intervenants : L'instructeur chargé du cours devrait avoir une expérience suffisante des questions de sûreté maritime et portuaire, et devrait connaître les prescriptions du chapitre XI-2 de la Convention SOLAS de 1974 telle que modifiée et du Code ISPS.

Les instructeurs doivent connaître les techniques d'enseignement et méthodes de formation et doivent pouvoir faire état d'une formation appropriée à cet égard.

Modalité d'inscription : Un échange téléphonique, par email ou en présentiel avec le demandeur.

Financement : Par l'entreprise, les OPCA, l'ONAC, le Pôle Emploi ou en financement personnel.

Modalités des Evaluation et Examen Final

Jury : Sans objet, pas de nécessité d'avoir un jury pour cette formation.

Evaluations de chacun des modules tout au long du stage.

Modules théoriques : Questions ouvertes

Modules pratiques : Mise en situation pratique sur un contexte professionnel.

Examen Final

Epreuve écrite

QCM de 20 questions (30 min)

Note ≥ 10 : La compétence est acquise.



ACTION DE FORMATION

ASIP - Agent de Sûreté de l'Installation Portuaire

Actualisé le 07/06/23



Conditions d'obtention du Certificat Agent de Sûreté de l'Installation Portuaire

Validation totale : Le candidat sera certifié s'il obtient au moins 10/20 à l'épreuve écrite.

Validation partielle : Sans objet

Moyenne globale des appréciations 2021	Indicateur des résultats des examens ISPS & STCW sur 3 ans												
<p>Avis sur le centre de formation vérifiés par <small>palme oropex</small></p> <p style="font-size: 2em;">4,7 /5 ★</p> <p>12 notes</p> <ul style="list-style-type: none"> Accueil 📍 ★★★★★ Contenu 📄 ★★★★★ Formateurs 👤 ★★★★★ Matériels 🛠️ ★★★★★ Accompagnement 🤝 ★★★★★ 	<p>Indicateur de résultat à l'examen</p> <table border="1" style="margin: 10px auto; border-collapse: collapse;"> <caption>Indicateur de résultat à l'examen</caption> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Présenté (%)</th> <th>Réussite (%)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2019</td> <td>100%</td> <td>100%</td> </tr> <tr> <td>2020</td> <td>95%</td> <td>95%</td> </tr> <tr> <td>2021</td> <td>98%</td> <td>98%</td> </tr> </tbody> </table>	Année	Présenté (%)	Réussite (%)	2019	100%	100%	2020	95%	95%	2021	98%	98%
Année	Présenté (%)	Réussite (%)											
2019	100%	100%											
2020	95%	95%											
2021	98%	98%											

Modules	Thèmes	Contenus	Durée
Module juridique	Objectifs de la sûreté, réglementations	Concept sûreté. Réglementation internationale et européenne. Dispositif légal national.	6h00
Etude des menaces	Méthodologie et évaluation de la menace, sensibilisation aux risques.	Méthodologie de l'évaluation de la sûreté de l'installation. Communication, informations. Formation, sensibilisation aux mesures de sûreté.	5h00
Les mesures de sûreté	Prévention d'actes illicites	Reconnaissance des armes, des substances et engins dangereux. Techniques utilisées pour contourner les mesures sécuritaires. Incidents de sûreté. Méthode de fouille physique et d'inspection non invasive.	10h00
Domaine maritime	Les navires	Connaissance des navires.	3h00
Le plan de sûreté	Le plan de sûreté de l'installation portuaire.	Elaboration du plan de sûreté de l'installation portuaire.	5h00
Plan de crise	La gestion de crise.	Les différents types de crises, leurs caractéristiques, les moyens à mettre en œuvre. La mission et l'organisation des services de l'Etat.	3h00